



**AVL3C - Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières**  
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 -  
Répertoire National des Associations (RNA) n° W781002040 -  
SIREN 413 056 698 - Siège Social : Mairie de Fontenay Saint-  
Père, 78440

**Correspondance** : Mairie de Sailly, 78440 Sailly



Membre FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE DE FRANCE, association agréée au titre de la protection de l'environnement

**Bulletin d'adhésion ou de renouvellement annuel**  (compléter l'année)

Bulletin à compléter et à adresser à : AVL3C c/o MAIRIE 21 Rue Saint-Laurent 78440 – SAILLY  
(si règlement par virement bancaire, vous pouvez nous le faire parvenir par mail)

Personne physique	Personne morale
<input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Société
Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
Code postal : <input type="text"/>	Code postal : <input type="text"/>
Ville : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>
Adresse Email : <input type="text"/>	Adresse Email : <input type="text"/>
Tél. : <input type="text"/>	Tel. : <input type="text"/>
(Cotisation minimum : 10€ par adhésion)	(Cotisation minimum : 50€ par adhésion)
Montant de votre cotisation : <input type="text"/> €	Montant de votre cotisation : <input type="text"/> €

Règle le montant de sa cotisation par :

Chèque bancaire     Virement bancaire     Espèces

**Date & signature :**

Les statuts de l'association sont disponibles sur notre site internet : <https://www.avl3c.org/vexinzone109/>

Vous pouvez également régler par virement bancaire suivant nos coordonnées ci-dessous :

**AVL3C**  
**FR76 1820 6001 3456 5772 5900 173**  
**CREDIT AGRICOLE**  
**BIC : AGRIFRPP882**

Les informations recueillies vous concernant sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à <mailto:vexinzone109@gmail.com> ou par courrier.

La cotisation n'est pas soumise à la TVA et ne donne pas lieu à la délivrance d'une facture.

Elle ouvre droit au bénéfice de l'article 200 du code général des impôts et fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous sera adressé dans les premiers mois de l'année suivante, sauf en cas de paiement en espèces pour lequel il ne sera pas délivré de reçu fiscal.